



**BIODIVERSITÉ ET DÉVELOPPEMENT
MANUEL D'ÉTUDES DE CAS**

**BIODIVERSITÉ ET GESTION
FORESTIÈRE DURABLE DANS
LE BASSIN DU CONGO**

*10 bonnes pratiques d'aménagement et
d'exploitation forestière combinant biodiversité,
réduction de la pauvreté et développement*



La **Convention sur la diversité biologique (CDB)** est l'un des traités environnementaux internationaux dont l'adhésion est la plus importante. Ouverte à la signature au Sommet Planète Terre à Rio de Janeiro, au Brésil, en 1992, elle compte à présent 191 Parties contractantes qui se sont engagées à atteindre ses trois principaux objectifs : la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

Le Secrétariat de la Convention est situé à Montréal. Il a pour fonction principale d'assurer la planification et l'organisation des réunions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires, y compris la préparation de documents spécialisés et autres. Il doit aussi aider à la mise en œuvre du programme de travail et coordonner les activités entre les Parties et les autres organisations internationales. Un aspect important du travail du Secrétariat consiste à bâtir des liens avec d'autres Conventions et institutions environnementales afin d'échanger avec elles de l'information et d'élaborer des programmes en collaboration. Le Secrétariat a établi, avec le soutien des gouvernements français et allemand, une initiative spécifique dont l'objectif est de démontrer les avantages que procure la diversité biologique pour le développement, et la réduction de la pauvreté. Cette initiative, dirigée par l'Unité Biodiversité pour le Développement vise à intégrer la diversité biologique dans les processus de développement pertinents.

La **Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)** a été créée par la volonté des chefs d'État exprimée lors de la Déclaration de Yaoundé de mars 1999. La COMIFAC est l'unique instance politique et technique d'orientation, de coordination, d'harmonisation et de décision en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers et de savanes en Afrique Centrale. La COMIFAC y est définie comme unique instance d'orientation, de décision, de suivi, de coordination et d'harmonisation des actions et initiatives sous-régionales en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers. Elle assure le suivi de la Déclaration de Yaoundé et veille aussi à la mise en application des conventions internationales et des initiatives de développement forestier en Afrique Centrale.

Remerciements: La publication de ce manuel a été possible grâce au soutien financier du Ministère des affaires étrangères et européennes de la République française.

© 2009, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et Commission des Forêts d'Afrique Centrale.

La reproduction de cette publication à des fins non commerciales, notamment éducatives, est permise sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source soit dûment citée. La reproduction de cette publication à des fins commerciales, notamment en vue de la vente, est interdite sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur.

Citation: Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et Commission des Forêts d'Afrique Centrale (2009). Biodiversité et gestion forestière durable dans le Bassin du Congo. Montréal.

Crédits photographiques COMIFAC sauf pour la photo de la page 27: E.Bennett/WCS.
ISBN: 92-9225-154-6

TABLE DES MATIÈRES

AVANT PROPOS	4
INTRODUCTION	
Le Bassin du Congo, creuset de biodiversité	6
ÉTUDES DE CAS	
1. Moyens de subsistance respectueux de la biodiversité dans une mosaïque de paysages forestiers	10
2. Combattre la pauvreté par la foresterie communautaire	12
3. Éduquer et sensibiliser pour réduire la pauvreté	14
4. Conscientiser sur l'importance des aliments forestiers	16
5. Comment faire le poids dans le conflit Hommes-Éléphants ?	18
6. Aménagement forestier dans la réserve naturelle de Kigwena: une question de qualité de vie	20
7. Contraintes d'application des législations forestières	22
8. Assurer les moyens de subsistance des pygmées Mbendjeles grâce au GPS	24
9. Limiter la chasse illégale par la coopération	26
10. Gérer les forêts de production au profit de la biodiversité	28
CONCLUSION	
Quelques leçons apprises dans les forêts du Bassin du Congo	30
ABRÉVIATIONS	33



AVANT-PROPOS



Raymond MBITIKON
Secrétaire Exécutif
de la COMIFAC

Des millions de personnes habitant le Bassin du Congo dépendent des forêts pour leur subsistance. Cette région, d'une grande richesse en biodiversité, subit diverses pressions des populations locales qui s'y approvisionnent parfois sans respect pour l'environnement. Le Bassin du Congo attire également de nombreuses entreprises d'exploitation forestière qui n'opèrent pas toujours selon les principes de gestion durable. Les expériences présentées dans ce manuel ont au contraire l'avantage de garantir l'exploitation durable des ressources tout en préservant la diversité biologique et la disponibilité des biens et services qu'elle procure aux populations.



Ahmed DJOHLAF
Secrétaire exécutif
de la CDB

La Convention sur la Diversité Biologique (CDB) est reconnue comme un outil majeur de promotion du développement durable. Pourtant, dix-sept ans après son adoption, sa mise en œuvre sur le terrain nécessite encore de nombreux efforts pour atteindre ses trois objectifs: conservation de la diversité biologique, utilisation durable de ses éléments et partage juste et équitable des avantages qui en découlent.

Afin de renforcer son impact aux niveaux régionaux et nationaux et de contribuer à une meilleure intégration des enjeux liés à la protection de la biodiversité dans les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté, le Secrétariat de la Convention a décidé d'engager une série d'actions pilotes sur des zones géographiques ciblées et dans des secteurs de développement spécifiques. C'est dans ce contexte que s'inscrit le partenariat développé avec la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC). Un objectif du partenariat est de démontrer par l'exemple qu'une exploitation durable des ressources de la biodiversité reposant sur la mise en place de bonnes pratiques de gestion forestière peut contribuer de façon significative au développement économique et à la réduction de la pauvreté. Dans ce

contexte, ce manuel est l'un des outils d'information que nous avons décidé de développer ensemble.

La COMIFAC est chargée de l'orientation, de l'harmonisation et du suivi des politiques forestières et environnementales en Afrique Centrale. C'est dans ce contexte qu'elle a mis en place et adopté en 2005 un plan de convergence sous-régional pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo.



C'est dans le même esprit que la COMIFAC a créé un Groupe de Travail sur la Biodiversité en Afrique Centrale (GTBAC) afin de permettre le renforcement des capacités sous-régionales pour la mise en œuvre de la CDB et améliorer la visibilité des actions menées en ce sens dans le Bassin du Congo.

Nous souhaitons que les dix études de cas sélectionnées inspirent les acteurs locaux, régionaux et internationaux pour une meilleure mise en œuvre des objectifs de la Convention. L'expérience montre que le partage d'histoires réussies dynamise l'action terrain.

Nous tenons enfin à remercier tous les partenaires de la sous-région qui ont bien voulu partager leurs expériences en transmettant les informations relatives à leurs projets. En contribuant à ce manuel, ils participent à la diffusion et à l'échange



d'expériences promues par nos deux organisations.

INTRODUCTION

LE BASSIN DU CONGO, CREUSET DE BIODIVERSITÉ

Les forêts du Bassin du Congo, constituent le second plus grand massif de forêts tropicales après le massif amazonien. Avec une superficie totale estimée à environ 200 millions d'hectares, soit près de 91 % des forêts denses humides d'Afrique, elles représentent les principales ressources forestières de tout le continent. Ces forêts renferment une biodiversité extraordinaire qui constitue un potentiel inestimable pour le développement socio-économique de la région. On y dénombre 10 000 espèces de plantes supérieures dont 3000 seraient endémiques et près de 600 essences de bois d'œuvre, 1 000 espèces d'oiseaux, 900 espèces de papillons, 280 espèces de reptiles et 400 espèces de mammifères y compris des espèces animales rares ou menacées d'extinction dont les grands gorilles de plaines et les chimpanzés.

L'arbre qui cache... le fruit

Les forêts de la région offrent des biens et services écologiques qui assurent le bien-être des populations locales. Parmi ceux-ci, on citera le contrôle des inondations, l'approvisionnement et la purification de l'eau, les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) ou les plantes médicinales encore largement utilisées. Les oublier peut engendrer des situations s'apparentant à la métaphore de l'arbre qui cacherait non seulement la forêt, mais aussi... ses propres fruits. On peut en effet, facilement associer un service écologique aux fruits que l'on récolte des arbres.



Conscients de ces enjeux, les pays de l'Afrique Centrale ont élaboré et adopté des politiques et législations forestières en cohérence avec les orientations environnementales internationales. Comme l'illustrent certaines des études de cas présentées dans ce manuel, ces outils font ressortir la nécessité de gérer les ressources forestières de manière durable en encourageant une participation accrue des parties prenantes à la prise de décisions.

Forêts et richesse collective

Les forêts du bassin du Congo abritent près de 30 millions de personnes à qui elles fournissent l'essentiel des moyens de subsistance. Elles représentent également une source de revenus importante dans les pays de la sous-région, à la fois dans le secteur formel



(exploitation industrielle du bois) et informel (produits forestiers non ligneux, charbon de bois, etc.). Enfin, elles contribuent significativement à l'évolution des produits intérieurs bruts des pays membres de la COMIFAC. Pour contrer la dégradation progressive de ces forêts tout en conservant leur potentiel économique, l'utilisation durable et la valorisation économique des ressources forestières deviennent donc des enjeux majeurs de développement.

La volonté politique est-là

Reconnaissant l'importance économique et écologique des forêts dans le développement de la sous-région, ainsi que les menaces croissantes qui pèsent sur celles-ci, les États d'Afrique centrale ont intensifié leurs efforts de coordination régionale dans le but d'assurer la conservation de la biodiversité et la gestion durable des forêts sur l'ensemble du territoire entourant le Bassin du Congo. Cette volonté de coopération a été entérinée par la Déclaration de Yaoundé de mars 1999, signée par les chefs d'État des six pays forestiers de la région et par la création de la COMIFAC en décembre 2000. Il s'ensuivit le lancement du Partenariat sur les forêts du Bassin du Congo (PFBC) en 2002 et l'adoption du Plan de convergence de la COMIFAC en 2005. Les axes stratégiques 4 et 6 du Plan sont consacrés à la conservation de la diversité biologique et au développement d'activités alternatives visant la réduction de la pauvreté.

Construire un savoir transférable: la force d'une étude de cas

Les dix études de cas contenues dans cet ouvrage présentent un ensemble de bonnes pratiques d'aménagement et d'exploitation

INTRODUCTION

forestière. Elles démontrent par l'exemple qu'il est possible d'intégrer les enjeux de protection du milieu naturel aux objectifs de réduction de la pauvreté. Entreprises privées, organisations internationales ou non gouvernementales (ONG) sont les acteurs du changement ayant mis en œuvre les projets sélectionnés. Les études se réfèrent à l'approche par écosystème qui oriente l'ensemble des activités de la CDB. Cadre de référence de la Convention, il favorise la conservation et l'utilisation durable d'une manière équitable.



Ces études de cas pourront inspirer. Un des objectifs de l'exercice consiste en effet à documenter les efforts entrepris en Afrique Centrale pour atteindre une gestion durable de la biodiversité. Une étude de cas, en s'attardant sur une situation bien particulière, permet de tirer des leçons plus générales. Leur analyse informe les nouveaux développeurs de projets sur les moyens ou approches prometteuses pour résoudre les défis auxquels ils seront confrontés; que ce soit dans le Bassin du Congo ou ailleurs sur la planète.

Appel à contribution et collecte des études de cas

La phase préliminaire de cette initiative a consisté à approcher plus de 230 acteurs intervenant dans l'aménagement et l'exploitation forestière dans le Bassin du Congo. L'appel à contribution a été lancé au mois d'octobre 2008 et un formulaire a été envoyé à diverses agences forestières nationales, organisations régionales, universités, institutions de recherche, agences environnementales, ONG environnementales ou compagnies forestières. Toutefois, il n'a pas été possible de recueillir autant de soumissions qu'il aurait été souhaité. Le faible taux de réponse (environ 10 %) peut s'expliquer de diverses manières, mais il est possible qu'une des causes soit liée aux difficultés d'accès aux moyens de communication électronique en Afrique Centrale. Malheureusement, les contraintes budgétaires n'ont pas permis d'aller recueillir directement les informations sur le terrain.

Comment choisir?

Les études de cas retenues contribuent toutes à l'amélioration des connaissances et pratiques en gestion forestière. Les approches nouvelles, innovantes et reproductibles furent privilégiées dans le processus de sélection.

Un ensemble de critères de nature technique, scientifique et socioéconomique (retombées économiques pour les populations, liens avec les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), gestion participative, etc.) ont également été définis. Les études sélectionnées devaient en outre mettre en exergue les liens étroits qui existent entre conservation, utilisation durable de la biodiversité et réduction de la pauvreté. Elles reflètent, chacune à leur manière, un aspect particulier de cette dynamique.

Emprunter le bon sentier – Présentation du manuel

Dix études de cas ont été sélectionnées pour être présentées dans ce manuel. Les informations importantes sont exposées dans un tableau. Au besoin, un hyperlien permet au lecteur d'en apprendre plus sur le projet. Une brève section sert de conclusion. On y retrouve un résumé des leçons qu'il est possible de tirer à la lecture des bonnes pratiques sélectionnées.

Ce manuel s'adresse à un public très large. Il intéressera les promoteurs de projet du secteur public comme privé autant que les décideurs politiques ou les représentants d'ONG. Dans la perspective du développement d'une coopération sud-sud, le manuel trouvera également un auditoire auprès de représentants d'organismes ayant des mandats similaires à celui de la COMIFAC dans d'autres régions forestières du monde.



ÉTUDES DE CAS

1- Moyens de subsistance respectueux de la biodiversité dans une mosaïque de paysages forestiers

Organisation(s)	Centre de recherche forestière internationale (CIFOR) en partenariat avec <i>Forest Resources for People</i> (FOREP)
Financement	Direction du développement et de la coopération Suisse (DDC)
Localisation	Cameroun, Région Sud-ouest, Réserves de Takamada et de Mone (Unité opérationnelle technique)
Thématiques abordées	produits forestiers non ligneux, savoirs traditionnels, protection des primates, mosaïque de paysages
Contact	Dr. Nathalie van Vliet, World Agroforestry Centre n.vanvliet@cgiar.org
Hyperlien	http://www.biodiversityplatform.cgiar.org/ref/projects/sites.cameroon.htm (juin 2009)

C'est grâce à la Plateforme biodiversité mise en place par l'ICRAF-CIFOR que les Réserves de Takamada et de Mone, hauts lieux de biodiversité, bénéficient d'un important réseau de partenaires locaux pour la mise en œuvre d'un cadre de référence permettant d'appliquer le concept de «mosaïque de paysages». Pour ce faire, l'expertise scientifique du Centre de recherche forestière internationale (CIFOR) trouve un répondant naturel auprès de l'ONG *Forest Resources for People* (FOREP).

Les mosaïques de paysages forestiers comportent généralement des zones de plantations ou d'agroforesterie, des zones tampons et des forêts naturelles. Ce concept s'applique parfaitement dans un territoire hétérogène composé d'écosystèmes influencés par l'activité humaine.

À l'extrémité est de cette région, un sanctuaire de gorilles est en cours d'établissement à Kagwene. La mosaïque de paysages permet la considération de différents types d'usages dans un plan de développement. Malgré la reconnaissance formelle du concept, il n'est pas suffisamment utilisé dans des régions comme le Takamada-Mone où les approches traditionnelles sont encore fondées sur la ségrégation entre les aires protégées comme le sanctuaire de gorilles et les autres

formes d'utilisation des terres. Ce que FOREP vise par l'application du cadre référentiel de l'ICRAF-CIFOR c'est le maintien de la capacité de résilience d'écosystèmes forestiers ainsi que leur adaptabilité.

L'intention est d'établir des approches qui permettent d'aborder le double objectif de conservation de la biodiversité et d'amélioration des moyens de subsistance. Mis en place en 2004, le premier volet du projet qui s'étend jusqu'en 2010 est basé sur



la reconnaissance que les services écologiques supportent une bonne partie des moyens de subsistance de la population locale.

Deux objectifs sous-jacents du projet sont:

- Associer les besoins locaux aux services écologiques pour les intégrer dans la planification territoriale;
- Développer une approche participative pour orienter la planification territoriale et les activités de surveillance du territoire.

Plus spécifiquement, le projet vise à protéger la population de gorilles et l'étude des chaînes d'approvisionnement pour un ensemble de PFNL. Ces résultats devraient être intéressants pour la planification territoriale en périphérie des aires protégées.

La recherche de type « active participative » prônée par les partenaires du projet a déjà permis de forger une vision commune sur la base de laquelle il a été possible de développer un ensemble d'indicateurs pour analyser l'évolution des attributs du territoire. Les activités de recherche entourant le projet fourniront en outre des informations sur les perceptions et valeurs associées à la biodiversité. Les chercheurs ont déjà mis en lumière une série de règles non écrites - souvent issues des savoirs traditionnels de la tribu Anyang - dictant certaines interactions entre l'homme et le milieu naturel. Les connaissances accumulées sur les espèces indigènes et l'utilisation traditionnelle des ressources naturelles joueront un rôle clé dans la mise en œuvre des projets relatifs à la biodiversité autour de Takamada-Mone.

ÉTUDES DE CAS

2- Combattre la pauvreté par la foresterie communautaire

Organisation(s)	Catholic Relief Services (CRS)
Financement	Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) / Banque Mondiale et Fonds Monétaire International.
Localisation	Cameroun, Département de la Kadey, Diocèse de Batouri.
Thématiques abordées	foresterie communautaire, sensibilisation environnementale, gestion participative, rente d'exploitation forestière, pauvreté
Contact	Aurelie Nyapeye Yatchou anyapeye@cm.caro.crs.org
Hyperlien	www.crs.org (Juin 2009)

Le projet de foresterie communautaire du Diocèse de Batouri est une initiative de lutte contre la pauvreté s'articulant sur l'éducation populaire et la capacitation des populations locales en lien avec leurs droits en matière d'exploitation forestière. Parmi ces droits, on compte celui d'obtenir des Redevances forestières annuelles (RFA). Les buts de l'initiative sont d'accompagner les communautés dans le processus de réservation des forêts, d'élaboration de plans de gestion, d'exploitation et de commercialisation des produits forestiers.

Dans le département de la Kadey, région de l'Est Cameroun, l'exploitation forestière est une source importante de revenus. Peu de ces revenus sont investis pour améliorer les conditions de vie, et ce, même si une loi de 1994 stipule que 10 % des taxes forestières doivent être alloués aux microprojets de développement des communautés riveraines aux zones d'exploitation forestière. Le Département fait partie des régions les plus marginalisées du Cameroun – les infrastructures routières, sanitaires et scolaires y font gravement défaut. Les outils législatifs existent pourtant pour faciliter la génération de revenus issus de l'exploitation des forêts mais ils sont peu connus. C'est à partir de cette constatation que le *Catholic Relief Services* (CRS) a décidé de fonder son action par le biais d'activités de sensibilisation et de soutien technique. Forts de l'information obtenue sur leurs droits, les citoyens ont engagé diverses activités de lobbying auprès des autorités.

Un esprit communautaire s'est créé et des comités de vigilance ont été établis par les entités juridiques titulaires des forêts communautaires

afin de contrôler la forêt et de la protéger de nombreux exploitants illégaux. Les patrouilles de ces comités permettent la saisie régulière de bois coupé illégalement.

Contrairement aux exploitants d'une forêt communautaire, les grands exploitants forestiers avides de profits ont souvent peu de soucis pour la biodiversité. C'est en informant la population de leurs droits et en aidant les groupes communautaires à constituer des dossiers de demande d'attribution de forêt que le *Catholic Relief Services* (CRS) a permis un revirement de situation. L'exploitation contrôlée de ces aires forestières permet aux habitants de tirer des revenus importants des ressources naturelles. L'initiative a donc permis de réduire l'extrême pauvreté et la faim tout en protégeant l'environnement.



S'il peut paraître simple en théorie de monter des dossiers de demande de mise en place de forêts communautaires ou de redistribution de RFA, cela s'avère plus ardu dans la réalité. Derrière les tracasseries administratives, il faut déboursier des frais importants pour soumettre ces dossiers. C'est avec l'aide et le soutien financier du CRS et de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) qu'il a été possible pour les habitants de formuler ces demandes.

La première phase du projet consistait en la réservation des forêts. Achevée en 2007, elle a résulté dans le dépôt de plus de 40 dossiers de réservation. La deuxième phase constitue l'élaboration des plans d'aménagement. Environ 25 plans de gestion ont déjà été approuvés par les autorités. À travers ce processus, les communautés ont été formées en techniques de collecte, de transformation ou encore de commercialisation de certains PFNL. Grâce à l'application de ces techniques, des revenus sont générés pour subvenir aux besoins de première nécessité. Sur le long terme, l'exploitation communautaire du bois et la RFA rapporteront suffisamment d'argent pour la construction de salles de classe ou de points d'eau potable.

ÉTUDES DE CAS

3- Éduquer et sensibiliser pour réduire la pauvreté

Organisation(s)	Association pour le Développement des Communautés Rurales (ADECOR)
Financement	Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale (CARPE) de Agence Américaine pour le Développement International (USAID)
Localisation	République du Congo, Villages de Longo-Bondi, Youngou (District de Madingo-Kayes) et de Nchiéla, Mpella, Noumbi, Bondi, Kondi, Sialivaku (District de Nzambi).
Thématiques abordées	sensibilisation, vulgarisation des textes réglementaires, activités alternatives génératrices des revenus, culture maraîchère, diversification des moyens de subsistance
Contact	Philippe Nkounkou Moukoutou ADECOR ong_adecon@yahoo.fr / mukumati@yahoo.fr
Hyperlien	http://ccodcongo.ifrance.com/adecon.html (Juin 2009)

Cette étude de cas démontre l'impact de l'éducation et de la sensibilisation sur la réduction de la pauvreté et la protection des milieux naturels. Elle comporte deux grands volets. Le premier correspond à l'éducation sur les possibilités d'exploitation durable de la forêt alors que le deuxième sensibilise la population sur leurs droits et devoirs en matière d'utilisation du territoire forestier.

Les villages couverts par le projet sont compris dans le périmètre du Parc National de Conkouati Douli, une région riche en biodiversité qui souffre des pressions exercées par la population. Les communautés concernées vivent essentiellement des ressources maritimes, fluviales et forestières. La pêche, la chasse et la cueillette constituent les principales activités à partir desquelles elles tirent leurs moyens de subsistance. On y pratique dans une moindre mesure une agriculture d'autosubsistance concentrée essentiellement sur la culture du manioc. La plupart des procédés et des techniques utilisées ne tenant pas compte du fragile équilibre des écosystèmes, cela va au détriment de l'autosuffisance alimentaire et les populations deviennent encore plus vulnérables. On observe alors un rapport entre la dégradation environnementale et la paupérisation.

Si le travail d'ADECOR a permis aux communautés de créer des activités alternatives génératrices de revenus pour dissuader de l'utilisation non



durable des ressources naturelles, cela fut soutenu par le second volet du projet ; la sensibilisation du public sur les droits affectant la relation des communautés au milieu naturel. On avait en fait identifié que celles-ci n'étaient pas suffisamment informées des dispositions

réglementaires qui accordent des droits importants aux populations rurales en matière d'exploitation des ressources forestières. C'est dans ce contexte que des fascicules d'information furent distribués dans les villages et que des ateliers furent organisés à travers le territoire. Plusieurs de ceux-ci ce sont adressés aux femmes qui sont souvent exclues de telles activités.

Parmi les activités alternatives proposées et expérimentées avec succès, on note les cultures maraîchères et vivrières ainsi que l'élevage à petite échelle. Les partenaires se sont assurés du suivi des activités de sensibilisation par l'achat et la distribution d'outils et de semences ou encore en offrant un soutien technique pour la construction des enclos.

En diversifiant les sources de revenus des populations vivant à l'intérieur et aux abords du Parc National, le projet a permis d'améliorer le niveau de revenus des populations. Il est toutefois souhaité que l'utilisation durable des ressources forestières contribue aussi sur le long terme à briser la spirale pauvreté - dégradation de l'environnement.

De tels résultats ne s'observent souvent que sur une échelle de temps prolongée. Plusieurs individus qui vivaient auparavant de cueillette revendiquent maintenant le statut de producteur agricole et cette partie de l'Afrique centrale développe progressivement une réputation enviable en tant que zone de production de tomates et de piments.

ÉTUDES DE CAS

4- Conscientiser sur l'importance des aliments forestiers

Organisation(s)	Centre international de recherches en agroforesterie (ICRAF)
Financement	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) / Ministère Fédéral d'Allemagne pour l'Alimentation, l'Agriculture et la Protection des Consommateurs (BMELV)
Localisation	Région de la COMIFAC : 10 pays membres.
Thématiques abordées	Produits forestiers non ligneux (PFNL), sécurité alimentaire, aliments forestiers, conscientisation
Contact	Dr. Zac Tchoundjeu ICRAF Cameroun Email : z.tchoundjeu@cgiar.org
Hyperlien	http://www.fao.org/forestry/media/13268/1/0/ et http://www.fao.org/forestry/nwfp/fr (Juin 2009)

L'objet de cette étude était de déterminer les moyens d'améliorer la sécurité alimentaire en Afrique Centrale par l'utilisation durable des aliments forestiers. Plus spécifiquement, l'ICRAF cherchait à sensibiliser et à améliorer les connaissances des acteurs de la région sur le rôle joué par les PFNL en lien avec la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté. L'ICRAF mise en fait sur une prise de conscience de l'importance des PFNL pour le développement de la région et vise l'intégration systématique de considérations pour les aliments forestiers dans un ensemble de politiques afférentes.

Selon la FAO, bailleur de fonds de cette étude, les PFNL sont des «produits d'origine biologique, autres que le bois, dérivés des forêts, d'autres terres boisées et d'arbres hors forêts». On les retrouve à l'état sauvage, mais aussi dans les plantations forestières, dans les zones d'agroforesterie ou encore sur les arbres que l'on retrouve hors des forêts. Dans les pays de la COMIFAC, les PFNL jouent un rôle primordial dans la survie des populations. Ils sont source de subsistance et leur exploitation génère des revenus.

L'importance socio-économique des PFNL alimentaires n'est pourtant pas bien intégrée dans la mise au point des stratégies de gestion durable. L'ICRAF a donc procédé en 2006 à une étude terrain pour inventorier les espèces alimentaires utilisées. Il a donc été possible

d'établir les techniques d'exploitation optimales et de déterminer certains quotas d'exploitation. L'étude a été réalisée à la suite d'une recherche documentaire et d'entretiens avec des experts impliqués dans les activités liées aux PFNL dans les pays d'Afrique Centrale.

En raison de la persistance de plusieurs facteurs responsables de la déforestation – y compris l'exploitation forestière – de nombreux arbres fournissant des PFNL à haute valeur économique sont menacés de disparition. C'est le cas de la *moabi* (*Baillonella toxisperma*) qui fournit des graines dont l'huile est très utilisée par les populations locales et autochtones. La disparition de l'espèce contribue de manière considérable à la pauvreté et à une baisse de qualité de vie. Le rapport qui a résulté de l'étude a notamment proposé de procéder à la domestication de cette espèce et à son introduction dans les systèmes agroforestiers existants qui sont gérés par les paysans.

Parmi les conclusions de l'étude, on note que les quotas d'exploitation des PFNL alimentaires sont souvent établis de façon arbitraire. Parmi les solutions proposées, on suggère l'exploitation durable et *in situ* des ressources fournissant des PFNL alimentaires (régulation de l'accès à la ressource, des techniques de récolte ou de l'intensité de prélèvement). Une autre approche préconise la culture et l'élevage des PFNL *ex-situ* dans les espaces agricoles.



L'étude démontre qu'il est possible de gérer et de valoriser les ressources naturelles afin d'augmenter les revenus. Parmi les concepts pouvant contribuer à cette fin, ceux de « forêts communautaires » et de « territoires de chasse communautaire ». Les applications pratiques de ces concepts ont été décrites à la population locale pour la conscientiser davantage à l'importance d'une gestion durable des PFNL.

ÉTUDES DE CAS

5- Comment faire le poids dans le conflit Hommes-Éléphants ?

Organisation(s)	Femme, Environnement, Santé et Education (FENSED)
Financement	Programme pour l'Afrique Centrale et Occidentale (PACO) de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)
Localisation	Gabon, Réseau d'aires protégées de Gamba (Ouest du Gabon), Département de Ndougou
Thématiques abordées	Conflits hommes - faune sauvage, aires protégées, moyens de subsistance, éléphant
Contact	Mme Edwige Eyang Effa FENSED Fensed21@yahoo.fr , erlymario@yahoo.fr
Hyperlien	http://iucn.org/fr/propos/union/secretariat/bureaux/paco/apropos_paco/ (Juin 2009)

L'objectif de ce projet était de trouver des solutions à la cohabitation entre éléphants et populations humaines dans l'une région du Gabon où l'on retrouve une forte concentration d'aires protégées. Le projet piloté entre 2005 et 2006 par l'ONG Femme, Environnement, Santé et Éducation (FENSED) visait la protection des éléphants et l'identification de stratégies pour éloigner ceux-ci des zones de cultures. Conséquemment, le projet contribue à lutter contre la pauvreté de la population du département de Ndougou.

Le Gabon a mis en place un réseau d'aires protégées dans lequel évoluent certains grands mammifères emblématiques comme l'éléphant, et ce, aux abords de régions habitées où la population vit d'agriculture. Comme les éléphants se déplacent sans égard aux frontières officielles des aires protégées, ils traversent parfois les terres cultivées. Le passage des éléphants détruit les plantations et met en péril ce moyen de subsistance. Les autorités notent une augmentation des plaintes de la part des habitants. L'éléphant est en effet l'animal qui, dans cette région, représente la plus grande menace pour les cultures vivrières et la population exaspérée est malheureusement incitée à prendre les choses en main en abattant les animaux. Suite à l'interdiction de chasser dans les aires protégées, l'essentiel de l'alimentation des populations locales vient de l'agriculture. Il en

résulte aussi une tension entre les agences de conservation de la nature et les agriculteurs. Ces derniers se sentent parfois lésés et prétextent que les objectifs de conservation priment ceux visant leur bien-être.

FENSED a donc cherché à atténuer ce conflit. L'essentiel du travail de FENSED fut d'entreprendre certaines visites de terrain pour évaluer les dégâts et les méthodes de lutte contre les incursions d'éléphants. FENSED a aussi organisé un atelier pour permettre aux habitants de partager leurs expériences et pour fournir de l'information sur les meilleures manières de cohabiter avec les éléphants. Diverses méthodes de mitigation des conflits avec les animaux furent proposées. Alors que certaines des méthodes traditionnelles pour repousser les éléphants sont utiles (surveillance des cultures par des gardiens, installation de barrières de fil de fer, feux ou « lampes lucioles » en périphérie des champs, etc.), de nouvelles méthodes furent proposées. On parle par exemple d'instruments produisant des sons répulsifs ou de produits repoussants de nature olfactive. Ces



derniers sont surtout faits à base de piments, une espèce que les éléphants évitent. En outre, il a été proposé que les agriculteurs établissent leurs nouvelles plantations hors des chemins normalement empruntés par les éléphants et que les autorités étudient la possibilité de fournir

une aide compensatoire aux agriculteurs ayant subi des dommages. Un fonds d'indemnité pourrait être alimenté par le gouvernement et les organisations œuvrant dans la conservation de la nature.

Le succès du projet s'évaluera sur le long terme. L'amélioration des conditions de vie des agriculteurs est la répartition essentielle au maintien des aires protégées et à la protection des espèces qu'elles abritent.

ÉTUDES DE CAS

6- Aménagement forestier dans la Réserve naturelle de Kigwena: une question de qualité de vie

Organisation(s)	Association pour la Protection de l'Environnement au Burundi (Enviro-Protect)
Financement	Comité Néerlandais de l'UICN.
Localisation	Burundi, Province Bururi, Commune Rumonge, Zone de Kigwena, Réserve naturelle de Kigwena aux abords du Lac Tanganyika
Thématiques abordées	gestion communautaire, agroforesterie, activités génératrices de revenus, réserve forestière
Contact	Salvator Ndabirorere Enviro-Protect nasalvator@yahoo.fr
Hyperlien	http://www.enviroprotect.org/ (Juin 2009)

La Réserve forestière naturelle de Kigwena, d'une superficie de 500 ha, est située en plein cœur de la forêt péri-guinéenne au Burundi. À l'image du pays, elle renferme une très grande richesse naturelle et une diversité biologique exceptionnelle.

La réserve est principalement menacée par le braconnage, l'exploitation du bois et la pression sur les ressources naturelles qu'exercent les ménages environnants. Ces menaces sont exacerbées par de fortes pressions démographiques sur les ressources naturelles et les conflits sociopolitiques qui ont prévalu dans le pays depuis 1993. La région profite maintenant des résultats du processus de paix à l'échelle du pays, mais le retour massif des rapatriés qui avaient fui le pays en 1972 et en 1973 pose encore un défi. À cet effet, la réserve de Kigwena est sérieusement menacée par la surexploitation des ressources forestières.

Afin d'y faire face, le Comité néerlandais de l'UICN (CN-UICN) a porté un appui à une ONG locale, Enviro-Protect. Il a ainsi été possible de concilier les intérêts de conservation des ressources naturelles et de lutter contre la pauvreté. Les actions sur le terrain visent à promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles, à créer des activités génératrices de revenus et à reboiser les zones dégradées.

Le projet d'«Aménagement et de gestion communautaire de la Réserve naturelle de Kigwena» a pour objectif de promouvoir la conservation et

l'utilisation durable des ressources biologiques tout en améliorant les conditions de vie de la population riveraine et la protection contre la pollution d'un lac adjacent: le Lac Tanganyika. Grâce au financement du CN-IUCN, il a été possible de:

- Produire et de planter des plants forestiers et agroforestiers à croissance rapide;
- Encadrer des groupements d'apiculteurs;
- Promouvoir la culture des champignons comestibles auprès des ménages vivants essentiellement de l'élevage de volaille;
- Appuyer le peuplement de petits cheptels;
- Assurer la sensibilisation et l'éducation environnementale.

On observe deux résultats probants suite aux missions de sensibilisation publique: les feux de brousse ont diminué de plus de 50 % et il y a une baisse importante des coupes illicites. Cette baisse est due à la dénonciation de ces abus par la



population. Parmi les autres impacts positifs sur la biodiversité, une baisse marquée des prélèvements de champignons, de plantes médicinales et de gibier. Parmi les activités alternatives et génératrices de revenus, on note l'utilisation de méthodes plus durables en apiculture, le repeuplement du cheptel ou la production de plants forestiers et agroforestiers à croissance rapide.

Le projet amorcé en 2004 n'est pas encore conclu. Pour Enviro-Protec, il s'agit encore de diffuser de l'information sur les essences forestières ayant le potentiel d'arrimer sécurité alimentaire et réduction de la pauvreté à la gestion durable des forêts. On espère ainsi que les essences forestières novatrices à usage multiple soient de plus en plus exploitées à des fins commerciales.

ÉTUDES DE CAS

7- Contraintes d'application des législations forestières

Organisation(s)	Cameroon Environmental Watch (CEW)
Financement	Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale de l'Agence américaine pour le développement international (CARPE-USAID) / IUCN «Paysages et moyens d'existence» (LLS)
Localisation	Est et Centre du Cameroun - le long des routes de Moloundou-Yokadouma à Bertoua-Yaoundé
Thématiques abordées	braconnage, viande de brousse, législations forestières, gestion durable de la faune
Contact	Pr Roger Ngoufo CEW cewaire@Yahoo.ca; rngoufo@hotmail.com
Hyperlien	http://www.cewcam.com (Juin 2009)

Cameroon Environmental Watch (CEW) a mis en place un système *ad hoc* de contrôle de circulation illégale de produits forestiers dans la région de l'Est et du Centre du Cameroun. C'est le long des routes allant de Moloundou à Yokadouma et de Bertoua à Yaoundé que le CEW a d'abord fait l'étude des contraintes qui empêchent l'application efficace des lois relatives à la protection de la faune. L'une des principales contraintes à la gestion durable de la faune au Cameroun est liée aux difficultés d'application des lois. L'objectif est double. Il s'agit d'abord de défendre les droits et capacités des populations locales marginalisées afin qu'elles possèdent et gèrent les ressources forestières de manière efficace et durable. En recherchant les meilleures stratégies de contrôle de la chasse et de la circulation des produits fauniques dans le Sud-est camerounais, le projet contribue aussi à l'amélioration de la gestion des ressources fauniques et de la biodiversité.

Parmi les objectifs spécifiques du projet:

- Développer et mettre en œuvre une méthodologie de suivi périodique et de collecte de données sur la circulation des produits fauniques ;
- Mettre sur pied une base de données dynamique pour le suivi de la circulation des produits fauniques;
- Renforcer les capacités des autorités responsables de la surveillance;

-
- Identifier les contraintes d'application de la législation faunique et faire des suggestions pour améliorer le cadre légal.

Parmi les données permettant de dresser un portrait de la situation, on peut noter le type d'espèces concernées, leurs quantités ou encore la fréquence de leur transport. On cherche aussi à dresser l'inventaire des modes de déplacement et de conditionnement utilisés par les braconniers.

L'initiative a non seulement permis de compiler des données qui informeront les décideurs politiques, mais elle a aussi permis d'endiguer les activités illégales. Tout en amorçant un projet de suivi de la chasse, le CEW a en effet renforcé les activités de surveillance de la circulation des produits fauniques. Bien que les activités illégales soient encore très courantes, l'initiative de petite échelle a permis de saisir de la viande de brousse dans une série d'opérations impliquant les forces de l'ordre. Certaines opérations permirent la confiscation de viande d'éléphant, de chimpanzé et de gorille. Des animaux vivants furent aussi trouvés. Dans une saisie, une espèce de crocodile figurant sur la liste nationale des espèces «intégralement protégées» fut trouvée à bord d'un autocar. Ces activités, lorsque soutenues, contribuent à l'éradication des pratiques illégales qui entretiennent la pauvreté et qui hypothèquent la gestion durable de la faune.



Les conditions économiques difficiles poussent les individus de différentes régions du pays à explorer les opportunités offertes par l'exploitation de produits forestiers. Dans bien des cas, ces produits sont leurs seuls moyens de subsistance. La région étant peu policée et relativement isolée, elle devient une destination populaire pour ces pratiques illégales.

Outre l'amélioration du cadre législatif, CEW propose de mettre des dents aux lois existantes et travaille à l'élaboration d'un système de surveillance continu des activités d'exploitation de viande de brousse en Afrique Centrale.

ÉTUDES DE CAS

8- Assurer les moyens de subsistance des pygmées Mbendjeles grâce au GPS

Organisation(s)	Tropical Forest Trust (TFT)
Financement	Congolaise Industrielle des Bois (CIB) / Banque Mondiale.
Localisation	République du Congo, Concession forestière de Kabo.
Thématiques abordées	Innovation technologique, savoirs traditionnels, exploitation forestière commerciale, modes de vie des chasseurs-cueilleurs
Contact	M James Mudie TFT j.mudie@tropicalforesttrust.com
Hyperlien	www.tropicalforesttrust.com (Juin 2009)

Les normes établies par le FSC et auxquelles la Congolaise Industrielle des Bois (CIB) souhaitait adhérer exigent la protection de «sites d'importance culturelle, écologique, économique ou religieuse spéciale pour les peuples autochtones». Or, la CIB gère une zone de 1,3 million d'hectares de forêts abritant 9 000 pygmées Mbendjele. Les pygmées du Bassin du Congo sont parmi les populations les plus pauvres de la planète. Ils dépendent de la biodiversité forestière pour s'alimenter, se loger ou pour se soigner.

La CIB a collaboré avec le Tropical Forest Trust (TFT), une œuvre de bienfaisance suisse, ainsi qu'avec les communautés pygmées concernées par les activités de l'entreprise. L'objectif de cette collaboration était de faciliter l'échange d'informations entre les représentants de la communauté et de l'entreprise à propos de lieux au cœur de la forêt qui revêtent une importance spéciale pour la population autochtone. Certains de ces lieux ne sont connus que des pygmées Mbendjele et il s'avère difficile pour les ouvriers forestiers de déterminer les zones à contourner.

Le projet a été conçu grâce à l'apport d'anthropologues recrutés par TFT. Il a permis à la population de chasseurs-cueilleurs d'établir des zones dont la dégradation aurait menacé leur survie. On vise le contournement de ces zones lors des activités de coupe de bois grâce à

l'utilisation de la technologie GPS (Géo-Positionnement par Satellite). Les Mbendjeles utilisent un logiciel associé au GPS qui est d'une grande simplicité. Il sert à déterminer les limites géographiques de ces territoires. L'information est traduite sur des cartes GPS ou sur «*Google Earth*». Le tout est accompagné d'un système de pictogrammes que les pygmées utilisent pour repérer ces zones, et ce, même sans savoir lire. Une hutte identifie un village alors que d'autres symboles correspondent par exemple aux lieux où pousse un arbre dont on extrait une médecine traditionnelle, aux aires de chasse ou à des sites funéraires et sacrés.



Les zones protégées sont ensuite délimitées en collaboration avec les représentants de l'entreprise. Les Mbendjeles marquent certains arbres de peinture blanche avant de déterminer le positionnement géographique correspondant grâce au GPS. La peinture aide également les bucherons à identifier ces zones lors des travaux de coupe.

Les représentants de la CIB communiquent leurs stratégies de coupe en se rendant dans les villages et en transmettant l'information sur les ondes radio. Ce système de communication constitue une autre nouveauté pour les pygmées. L'infrastructure nécessaire est réalisée grâce à des fonds de la Banque Mondiale.

Les investissements de la CIB dans cette initiative ont permis à la compagnie d'acquiescer la certification du FSC en 2006 pour sa concession de Kabo. Il s'agit de la première certification du FSC s'appliquant à une forêt tropicale d'Afrique.

Ce projet démontre comment une technologie de pointe peut aider des peuples autochtones vivants de la forêt à protéger leurs moyens de subsistance. Elle a aussi le potentiel d'atténuer les tensions entre populations vivant des ressources de la forêt et entreprises forestières.

ÉTUDES DE CAS

9- Limiter la chasse illégale par la coopération

Organisation(s)	Compagnie des Bois du Gabon (CBG) / Fonds mondial pour la nature (WWF).
Financement	Compagnie des Bois du Gabon (CBG) / Fonds mondial pour la nature (WWF).
Localisation	Gabon, Complexe d'aires protégées de Gamba, Concession forestière de Mandji
Thématiques abordées	viande de brousse, moyens de subsistance, plan de gestion de la faune sauvage, chasse illégale
Contact	Mme Jaqueline Van De Pol CBG jacqueline@cbgpog.com
Hyperlien	www.panda.org/gabon/gamba ou http://cbgpog.com/ (Juin 2009)

La concession forestière de Mandji est une zone riche en biodiversité d'une superficie d'environ 550 000 ha. En incluant les aires protégées dont elle est ceinturée, elle constitue un bloc forestier de 1 500 000 ha qui abrite des espèces emblématiques telles que l'éléphant ou le grand singe. La concession de Mandji qui fait l'objet de l'étude appartient à la Compagnie des Bois du Gabon (CBG). Elle a obtenu certaines reconnaissances lui conférant le statut de concession opérant de manière durable. La CBG cherche à obtenir la certification du FSC.

Le braconnage est un grand problème dans la région. La viande de brousse est une source importante de protéines animales pour la population. Elle tient une place essentielle dans les coutumes alimentaires des Gabonais de milieu rural. En plus d'être un moyen de subsistance, la viande de chasse génère des revenus pour les chasseurs et les commerçants locaux. L'utilisation de techniques de chasse durables est pourtant susceptible de contribuer à la conservation de la biodiversité tout en permettant de lutter efficacement contre la pauvreté. C'est dans ce contexte que le programme de gestion de la faune sauvage a été mis en place dans la région grâce à un partenariat entre le Gouvernement du Gabon, la CBG et le Fonds mondial pour la nature (WWF).

Tout en considérant les besoins des acteurs concernés, le programme vise notamment une réduction de la chasse illégale. On y a entre autres

révélé que le réseau routier semblait être un élément important du problème; l'intensité de la chasse étant profondément liée à la distance des routes forestières. Les stratégies de gestion du réseau routier limitent normalement les impacts directs des activités de chasse illégales.

Parmi les activités et résultats découlant du projet, plus de 10 études sur la chasse furent réalisées; 6 barrières avec accès gardé furent installées le long des routes; un travail de sensibilisation a été fait grâce à des séances de formation et à la distribution d'affiches ou de prospectus et on a mis en place à l'intérieur de la concession un système d'alerte au braconnage et un bureau de gestion de la faune sauvage. Le projet a aussi permis d'instaurer un système de distribution de denrées surgelées pour pallier aux besoins de la population en protéines animales.



Le projet souligne la valeur des partenariats entre organisations de conservation, organismes publics et communautés locales pour trouver des solutions favorables à tous. C'est ainsi qu'il a été prévu que des partenariats public-privé soient établis pour garantir la mise en œuvre à long terme et la durabilité financière d'un plan de gestion de la faune sauvage.

Le braconnage compte parmi les enjeux les plus difficiles à résoudre dans la gestion des aires protégées à travers le monde. Les projets comme celui de la concession de Mandji, en cherchant à impliquer et surtout à répondre aux besoins de la population, ont de bonnes chances de succès car la population a un intérêt direct dans le respect de telles stratégies.

ÉTUDES DE CAS

10- Gérer les forêts de production au profit de la biodiversité

Organisation(s)	Programme forêt de l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) / Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) / Fonds mondial pour la nature (WWF)
Financement	Programme forêt de l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN)
Localisation	Cameroun
Thématiques abordées	forêt de production tropicale, certification forestière, chasse illégale
Contact	M Jeff Sayer IUCN jeff.sayer@iucn.org
Hyperlien	www.iucn.org/forest/ (Juin 2009)

Les écologistes travaillant sur le terrain au Cameroun ont réalisé que pour un grand nombre d'espèces de faune et de flore sauvages, la gestion durable des forêts de production est au moins aussi importante que celle des parcs et des réserves. Ces forêts sont notamment exploitées pour leurs ressources ligneuses par de grandes entreprises forestières. Leurs conclusions sont que ces deux zones ont une fonction complémentaire dans la préservation de la biodiversité.

L'OIBT et l'IUCN ont mis en place les « Directives OIBT/IUCN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois » qui soulignent l'importance des forêts de production pour la biodiversité. La prémisse à la base du projet est que ces forêts contribuent au développement économique par leur nature même.

Pour tester l'application des lignes directrices, l'IUCN a mené une étude terrain approfondie à travers différentes provinces au sud du Cameroun. Celle-ci a démontré que de nombreuses espèces que l'on retrouvait dans le vaste réseau d'aires protégées du pays se retrouvaient aussi en partie dans les forêts de production.

Des études ont même démontré que les modifications du milieu naturel causées par les coupes sélectives favorisent un sous-bois plus

riche en certaines espèces. Ce type de coupe a par exemple provoqué la croissance d'une plus grande quantité de gingembres sauvages ou de *Marantaceae*, deux espèces de plantes dont se nourrissent certaines espèces emblématiques comme les gorilles ou les éléphants. Les bongos et autres antilopes des forêts prospèrent aussi dans les zones où l'exploitation a ouvert le couvert forestier et permis le développement d'un riche sous-bois.



Il est certain que les modifications du milieu naturel ne se sont pas toutes avérées bénéfiques. Toutefois, les forêts gérées par des sociétés qui s'efforçaient de faire certifier leurs concessions et qui avaient pris des mesures pour protéger leurs forêts durant et après l'exploitation, jouissaient d'une faune et d'une flore sauvages plus diverses que celles qui n'avaient fait l'objet d'aucune mesure de conservation.

L'UICN, en étroite collaboration avec l'OIBT et le WWF, a identifié les méthodes par lesquelles les compagnies forestières peuvent modifier leurs pratiques pour favoriser le maintien de la biodiversité sur leurs concessions. Une des mesures identifiées fut celle de la réduction des opérations de chasse illégale sur leurs territoires.

Ce projet démontre l'importance de considérer la valeur des forêts de production pour la survie d'un grand nombre d'espèces de faune et de flore, et ce, même après leur exploitation. Il contribuera à faire tomber les préjugés suivant lesquels les forêts ayant déjà été exploitées pour leurs ressources ligneuses n'ont plus de valeur sur le plan de la biodiversité. Une prochaine étape sera d'aider les entreprises forestières et les gouvernements locaux à mettre en place des plans de gestion suivant les principes découlant de ces lignes directrices.



CONCLUSION

Quelques leçons apprises dans les forêts du Bassin du Congo

Au vu de leur importance pour les populations locales, les forêts du Bassin du Congo constituent sans conteste une composante essentielle de toute stratégie visant à réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015 (OMD). La conservation de la diversité biologique forestière et l'utilisation durable de ses



éléments constitutifs sont en effet essentielles pour soulager la pauvreté et améliorer la qualité de vie des populations qui dépendent des forêts. Tel que le démontrent les études de cas, il est nécessaire d'appliquer à chaque projet visant la protection de la biodiversité, une gamme de stratégies et de politiques forestières qui procurent à la fois des gains sociaux et économiques aux communautés concernées.

La coexistence entre humains et nature est bien illustrée dans l'ensemble des études de cas. En fait, les paysages forestiers du Bassin du Congo sont profondément façonnés par l'héritage des civilisations qui y vécurent. L'application relativement récente de l'approche écosystémique marie ce qui fut trop longtemps considéré comme la dualité de fonction entre aires naturelles et habitées. On ne peut dissocier l'homme de son milieu naturel; particulièrement dans une région où l'histoire ne s'est pas écrite entre les colonnes des cathédrales, mais plutôt entre les arbres de l'une des régions les plus riches en biodiversité de la planète.

De multifonctionnalité à utilisation de technologies de pointe: 5 leçons

La première de 5 leçons que l'on peut tirer des études de cas concerne l'utilisation de méthodes de gestion forestière laissant une large place à la participation communautaire et reconnaissant la multifonctionnalité et l'hétérogénéité des écosystèmes forestiers. L'époque de la gestion centralisée, dominée par l'État et excluant les populations locales, semble révolue. Le projet de foresterie communautaire du CRS illustre bien cette assertion.

Les interventions dans le secteur forestier, axées auparavant presque exclusivement sur la production de bois d'œuvre, incluent dorénavant différents produits et services. On crée ainsi de nouvelles opportunités économiques pour les communautés. L'application du concept de mosaïque de paysages forestiers en apporte la preuve. Ce projet de l'ICRAF favorise l'aménagement de l'ensemble des éléments constitutifs du paysage comme s'il s'agissait d'un système unique. Cette approche permet aussi de concilier conservation de la biodiversité et amélioration des moyens de subsistance. Elle est également présente dans le projet de gestion des forêts de production de l'UICN et de l'OIBT.

La nécessité de reconnaître l'importance des forêts pour la survie des populations qui en dépendent est une deuxième leçon intimement associée à la première. À ce titre, le projet de contrôle du braconnage de la CBG peut être cité en exemple.



Ici, les patrouilles forestières s'accompagnent de mesures permettant aux chasseurs de bénéficier d'autres revenus et aux consommateurs de viande de brousse de s'alimenter de manière différente.

La troisième leçon concerne les initiatives de renforcement de capacité des populations habitant les zones forestières ou vivants à proximité de celles-ci. Ces initiatives peuvent prendre la forme d'éducation aux droits ou de sensibilisation à l'importance d'exploiter le milieu naturel de manière durable tout en assurant la génération de revenus s'échelonnant sur le long terme. C'est ce qu'illustrent par exemple les projets d'ADECOR où l'on démontre que l'éducation et la sensibilisation peuvent briser le cycle de la pauvreté; du CRS qui informe les populations de leurs droits à recevoir des redevances forestières; ou encore de FENSED qui, après l'organisation d'ateliers d'information, a vu la population adopter des techniques respectueuses de la biodiversité pour contrôler le passage d'éléphants dans les cultures vivrières.

La quatrième leçon porte sur l'application de méthodes innovatrices et simples pour mettre en œuvre les lois existantes. Le cas du CEW illustre bien comment le contrôle du braconnage de viande de brousse peut être amélioré en renforçant les capacités des autorités responsables.

Enfin, l'utilisation sur le terrain d'outils technologiques en réponse directe aux besoins de l'ensemble des acteurs du milieu est une cinquième leçon. Il s'agit ici d'utiliser des outils d'avant garde en conservant une approche ascendante. C'est ce que démontre le cas des GPS utilisés pour délimiter les zones intimement liées aux moyens de subsistance des pygmées de la République du Congo.

Des modèles à suivre...

Les études de cas présentées proviennent de projets dont la mise en œuvre est relativement récente ou sont toujours en cours de réalisation. Cela en accentue l'impact pédagogique, car les nouvelles pratiques illustrent souvent les plus intéressantes avancées scientifiques. Elles fournissent ainsi dynamisme et inspiration pour la mise en place de nouvelles initiatives.

Même si les résultats initiaux de ces projets sont de bon augure, leur réelle efficacité ne se traduira que sur le long terme. Il faudra donc les réexaminer dans quelques années pour valider les premières leçons exposées ici.

Cet effort de compilation d'études de cas dans les forêts du bassin du Congo ne doit toutefois pas s'arrêter avec la parution de ce manuel. À ce jour, trop peu de projets capitalisent leurs expériences positives en matière d'intégration de la biodiversité forestière dans les stratégies de réduction de la pauvreté.

En ce sens, le partenariat engagé entre la COMIFAC et le Secrétariat de la CDB prend ici toute sa valeur en permettant de diffuser au niveau international les « histoires à succès » de la foresterie d'Afrique Centrale. Il s'agit là d'un modèle à suivre pour démontrer, une fois encore, que conservation et utilisation durable de la biodiversité riment avec bien-être humain et développement.

ABRÉVIATIONS

ADECOR	Association pour le Développement des Communautés Rurales
CARPE	Programme régional pour l'environnement en Afrique centrale (Central African Regional Program for the Environment)
CBG	Compagnie des Bois du Gabon
CDB	Convention sur la diversité biologique
CEW	Cameroon Environmental Watch
CIB	Congolaise Industrielle des Bois
CIFOR	Centre International pour la Recherche Forestière (Center for International Forestry Research)
CN-UICN	Comité néerlandais de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CRS	Catholic Relief Services
DDC	Direction du développement et de la coopération Suisse
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FENSED	Femme, Environnement, Santé et Education
FOREP	Forest Resources for People
FSC	Forest Stewardship Council
GPS	Système de positionnement mondial (Global Positioning System)
GTBAC	Groupe de Travail Biodiversité d'Afrique Centrale
GTZ	Coopération Technique Allemande
ICRAF	Centre international de recherches en agroforesterie (International Centre for Research in Agroforestry)
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PACO	Programme pour l'Afrique Centrale et Occidentale (UICN)
PFBC	Partenariat sur les forêts du Bassin du Congo
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PPTF	Initiative en faveur des pays pauvres très endettés
RFA	Redevances forestières annuelles
SCDB	Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
TFT	Tropical Forest Trust
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
USAID	Agence Américaine pour le Développement International (United States Agency for International Development)
WWF	Fonds mondial pour la nature (World Wide Fund for Nature)

Pour plus d'informations:

**Secrétariat de la Convention sur la
diversité biologique
(SCDB)**

413, rue Saint Jacques, bureau 800
Montréal QC H2Y 1N9
Canada
Tél: +1 514 288 2220
Télécopie: +1 514 288 6588
dev-pov@cbd.int
www.cbd.int

**Secrétariat Exécutif de la Commission des
Forêts d'Afrique Centrale
(COMIFAC)**

B.P. 20818 Yaoundé – Cameroun
Tél.: (237) 22 21 35 11
Fax: (237) 22 21 35 12
comifac2005@yahoo.fr
www.comifac.org



La publication de ce manuel a été possible grâce au soutien financier du Ministère des affaires étrangères et européennes de la République française.